

ANNEXE VIII

CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2019

Saisie des vœux	➔	13 mars midi au 27 mars minuit
Dépôt dossiers handicap auprès du médecin de prévention	➔	27 mars
Dépôt dossiers SPEA auprès du chef d'établissement, des corps d'inspection et de la DPE	➔	27 mars
Envoi AR dans les établissements	➔	28 mars (29 mars pour les préférences des TZR)
Retour AR au rectorat	➔	au plus tard le 12 avril (de préférence le 5 avril)
Groupes de travail, bonification handicap	➔	26 avril PLP et certifiés – agrégés 30 avril pour les enseignants d'EPS
Calcul barèmes par la DPE	➔	jusqu'au 30 avril midi
Affichage barèmes	➔	du 30 avril 14 heures au 21 mai
Contestation barèmes	➔	du 30 avril 14 heures au 15 mai minuit pour les PLP et enseignants d'EPS du 30 avril 14 heures au 16 mai minuit pour les certifiés et agrégés
Groupes de travail SPEA	➔	15 mai pour les certifiés – agrégés 16 mai pour les enseignants d'EPS et les PLP
Groupes de travail barèmes	➔	16 mai pour les PLP et les enseignants d'EPS 17, 20 et 21 mai pour les certifiés – agrégés
Demandes tardives de mutation	➔	jusqu'au 13 mai
Verrouillage des barèmes	➔	21 mai
FPMA – CAPA mouvement	➔	20, 24 et 26 juin pour les certifiés – agrégés 21 juin pour les PLP 25 juin pour les enseignants d'EPS
Demande de changement de rattachement administratif (pour les TZR)	➔	jusqu'au 2 juillet inclus
Etude des demandes de révisions d'affectation	➔	1 ^{er} juillet pour les PLP 2 juillet pour les enseignants d'EPS 3 juillet pour les certifiés - agrégés